

PAR MESURE DE SÉCURITÉ : CONFINONS LES CASSEURS DE LA DGFIP !

Alors que la crise Covid n'en finit pas, les discours rassurants de l'exécutif ont bien du mal à masquer les licenciements, restructurations et réformes régressives qui frappent le monde du travail.

L'insécurité globale, c'est d'abord celle du profit qui transforme la crise actuelle en opportunité de faire du fric. Des centaines de milliards d'euros sont débloqués pour les fortunes du CAC 40 alors que le seuil de 14 millions de français-s-e-s vivant sous le seuil de pauvreté vient d'être franchi.

Déjà les ministres ruent dans les brancards pour faire passer en force leur nouvelle réforme des retraites qui nous ferait travailler encore plus longtemps alors que les prévisions font état d'une augmentation de 2,3 millions de privé-e-s d'emploi. Cherchez l'erreur... de choix de société.

Cerise sur le gâteau, le comité technique de réseau du 9 décembre compte entériner, notamment, les nouvelles suppressions d'emplois au sein de notre administration. La loi de finances pour 2021 prévoit ainsi 1 800 suppressions nettes d'emplois à la DGFIP.

La DRFIP du Loiret perdrait encore 17 emplois (3 cadres A, 3 cadres B et 11 cadres C).

Voilà ce que ce gouvernement fait pour le service public et comment il récompense ses agents de leur dévouement !

Le NRP, ce grand plan de démantèlement et de concentration des services n'est que la première étape de la liquidation totale des SIP, des SIE et des trésoreries qui est à l'heure actuelle en projet dans les GT ministériels.

« les résultats sont le dernier sujet qui m'intéresse, ils seront catastrophiques mais c'est ce qu'on a souhaité pour protéger les secteurs économiques... ON OUBLIE LES INDICATEURS CETTE ANNEE ...certains se mettent la pression tous seuls »... J. Fournel , visio-conférence du 4 décembre 2020

Nous ne sommes pas surpris quand nous entendons dire par le DG que le contrôle fiscal n'est pas la priorité. Sans fausse pudeur, ce n'est effectivement pas le dada d'un certain milieu économique qui hante les allées de Bercy. La crise a bon dos et les collègues apprécieront...

A la CGT, nous nous tenons prêt-e-s pour une mobilisation massive, à la DGFIP comme dans l'ensemble du monde du travail.

INFO COVID

Au 2 décembre dernier, 18 cas COVID positifs étaient recensés depuis le 1er septembre dans la DRFIP du Loiret.

TÉLÉTRAVAIL

Au 2 décembre dernier, le taux journalier de télétravail au sein de la Direction était de 21%.

Encore 28% des collègues en télétravail ne l'étaient que sur une journée.

Nous regrettons que le Directeur soit une fois de plus revenu sur ses engagements précédents en délivrant des ordinateurs en partage à des collègues qui sont sur une journée de télétravail. Ceci alors qu'un stock conséquent d'ordinateurs restent disponibles.

Des ordinateurs 13,5 pouces ont également été distribués à certains collègues. Ce qui ne permet pas de travailler correctement ! D'après le Directeur, c'est une erreur, aussi nous invitons les collègues concerné-e-s à ne pas hésiter à nous le signaler.

A VENDRE

TEL DG : 01.53.18.69.67



AGENCE IMMO FOURNEL



MÉFAITS DU NRP AU 1ER JANVIER PROCHAIN DANS LE LOIRET :

- SGC de Montargis / fermeture des trésoreries de Ferrières-en-Gâtinais et Courtenay.
- SGC de Meung-sur-Loire / fermeture des trésoreries de La Ferté St Aubin et de Patay.
- Transfert des comptabilités hospitalières de Sully-sur-Loire et Neuville-aux-Bois vers la Trésorerie Hospitalière départementale d'Orléans.

Le choc de la réalité : pendant la crise sanitaire, notre Direction a ses propres priorités

DROITS DES AGENTS VICTIMES DES RESTRUCTURATIONS

Les collègues victimes des restructurations (fermetures, fusions de services, ...) conservent un certain nombre de droits que la CGT s'emploie à défendre :

- sur leurs vœux de mutation.
- sur leurs primes (PRS, IAMF).
- sur leur parcours de formation.

De nouvelles mesures prévues au premier semestre 2020 ont été retardées par la crise Covid, aussi nous invitons les syndiqué-e-s CGT ainsi que tous les collègues concerné-e-s à vérifier auprès de la section que tous leurs droits ont bien été respectés.

Destruction des Finances Publiques

c'est NON !

CONGÉS VOLÉS ET REPORTS DE CONGÉS : ON EN EST OÙ ?

CONGÉS VOLÉS

Dans le cadre du contentieux contre l'ordonnance organisant le vol de congés annuels dans la Fonction publique, **la CGT, la Fédération des services publics CGT et l'Union Fédérale des syndicats de l'État CGT** avaient contesté la **légalité d'une disposition de l'ordonnance du 23 mars 2020** prise dans le cadre de l'état d'urgence et qui dispensait de toute consultation préalable obligatoire pendant cette période.

Les instances consultatives du personnel sont incontournables même en situation d'État d'urgence, rappelle le Conseil d'État !

Le Conseil d'État a donné raison à la CGT dans un arrêt rendu lundi 16 novembre 2020 et a annulé l'article 13 de cette ordonnance concernant les consultations obligatoires prévues par la loi. En effet, le gouvernement était habilité à « adapter les délais et les modalités » de consultation des instances représentatives mais certainement pas à « remettre en cause leur principe même » ; en l'espèce, dans la Fonction publique, les agent.es des services publics notamment. Ce principe constitutionnel ne peut être bafoué par le gouvernement !

Pour la CGT, alors même que les ordonnances permettent déjà de contourner le Parlement, il est inenvisageable que la consultation des instances soit ainsi supprimée même en situation d'urgence !

C'est notamment sur le fondement de cet article annulé que le gouvernement avait justifié le « vol » de congés annuels et de jours de RTT dans la Fonction publique, sans négociation et consultation des instances. Aujourd'hui, cette justification ne tient plus !

Ce recours gagnant est donc une première **partie remportée qui ne fait que conforter la légitimité du recours au fond défendu par la CGT sur l'ordonnance relative aux congés imposés.**

Ce recours gagnant est assurément un levier de notre combat syndical pour le respect des droits fondamentaux et démocratiques dans un État de droit, que bien souvent le gouvernement entend piétiner !

Sur le fondement de ce premier jugement, nous attendons dans les jours qui viennent la décision du Conseil d'État sur le vol des jours de congés en tant que tel.

A la CGT, on défend collectivement nos droits et on ne lâche jamais rien !

REPORT DES JOURS DE CONGÉS

Suite aux interpellations de la CGT, le DG s'était engagé :

« Compte tenu de la période de confinement certains agents n'ont pas été en mesure d'utiliser l'intégralité des jours de congés 2019 reportés sur 2020 (« congés de report 2020 ») avant le dernier jour des vacances scolaires de printemps de la dernière zone, soit le 3 mai 2020.

Afin d'éviter la perte de ces jours pour les agents concernés, ces "congés de report 2020" non consommés vont être versés de façon automatique sur le compte épargne temps des agents dans les prochains jours. Pour les agents ne disposant pas d'un CET, cette alimentation sera précédée de l'ouverture automatique d'un CET. Un message sera adressé par la direction générale sur la BALP de chaque agent concerné une fois leur CET abondé ».

C'est à présent chose faite, ces jours étant normalement versés au CET des collègues concerné-e-s.



SOUSCRIPTION NATIONALE EN COURS

**SOUTENEZ L'ACTION SYNDICALE ET TENTEZ VOTRE CHANCE !
[DANS UN JEU POUR UNE FOIS]**

DEMANDEZ VOTRE BILLET AUPRÈS DES MILITANT-E-S

DELPHARM ORLÉANS : LA GRÈVE FAIT RECULER LE PATRON

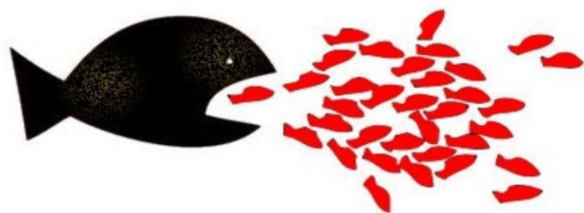
Grâce à leur grève déclenchée le 17 novembre, la grande majorité des travailleurs postés ont contraint la direction de Delpharm à en rabattre sur ses attaques sur le temps de travail. Elle a dû entre autres leur restituer une semaine de congés payés, ainsi que dix jours sur treize jours de RTT qu'elle voulait leur voler. Refusant de travailler gratuitement, les grévistes exigeaient une compensation financière de 70 euros sur le salaire.

Face à une détermination qui ne faiblissait pas, mardi 1er décembre, au terme de seize jours de grève, le patron leur cédait 40 euros net et mensuels sur la prime d'équipe. Les travailleurs postés sont fiers d'avoir relevé la tête. La combativité dont ils ont fait preuve leur sera utile pour l'avenir.

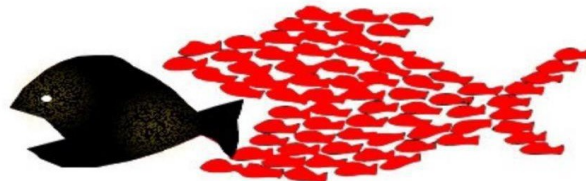
Delpharm, c'est la boîte de 700 salariés pour le site d'Orléans qui vient de décrocher le contrat de fabrication des vaccins contre le Covid mis au point par Pfizer. Ces profits mirobolants n'avaient pas dissuadé Sébastien Aguetant, l'actionnaire principal, de vouloir profiter de la situation générale pour augmenter le temps de travail sans contrepartie.

A l'appel de la CGT, jusqu'à 90% du personnel de production a suivi le mouvement de grève et a gagné !

SANS LA CGT....



AVEC LA CGT....



EN 2021, REJOINS LA CGT !

Une nouvelle année va commencer, et c'est le moment de faire le point sur ce qui est utile à ta situation professionnelle et ce qui l'est moins. Sur ce qui est utile pour la société ou l'est moins. Et enfin sur ce qui marche ou pas. Tout simplement !

A la CGT, nous ne berçons pas les collègues de discours « réformistes » ou clientélistes qui cachent mal en général l'inconsistance de ceux qui les tiennent. Nous partons toujours du principe d'analyser objectivement la situation fut-elle mauvaise afin de bien s'organiser collectivement pour faire valoir nos droits.

Être syndiqué-e à la CGT, c'est bénéficier de la solidarité de l'information et de la compétence du plus grand syndicat français et premier syndicat dans la fonction publique. Et c'est surtout pouvoir agir et s'exprimer afin de ne pas rester passif-ve et impuissant-e.

Alors en 2021, rejoins, et fait rejoindre la CGT Finances Publiques.



Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT ! Je participe, je me syndique !



Nom Prénom Age
Adresse
Tél pers Grade
Filière et service (nom et lieu)

Date – Signature

Bulletin à renvoyer à CGT FINANCES PUBLIQUES Loiret Bât F1 Cité Coligny
131 fbg Bannier 45000 ORLEANS

Courriel : cgt.dr45@dgfp.finances.gouv.fr – Téléphone du secrétaire (Jean-Luc Delauney) : 06 73 45 00 20